

ÉTATS FINANCIERS
de
INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
Pour l'exercice clos le
31 MARS 2023

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux administrateurs de

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'Institut ontarien du cerveau ("l'organisme"), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2023, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2023, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*" du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Welch LLP

Comptable professionnel agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto (Ontario)
Le 20 juillet 2023.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<u>ACTIF</u>		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse et équivalents d'encaisse	2 035 369 \$	3 329 281 \$
Autre débiteurs	116 852	114 992
Frais payés d'avance et acomptes	436 614	461 660
Investissements (note 3)	<u>1 218 053</u>	<u>288 072</u>
	3 806 888	4 194 005
IMMOBILISATIONS (note 4)	708 597	913 334
BILLETS À ORDRE (note 5)	<u>-</u>	<u>202 469</u>
	<u>4 515 485 \$</u>	<u>5 309 808 \$</u>
<u>PASSIF ET ACTIF NET</u>		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et charges à payer (note 6)	625 927 \$	659 406 \$
Produits reportés (note 7)	2 549 071	3 126 087
Fonds sectoriels reportés	<u>109 000</u>	<u>139 000</u>
	3 283 998	3 924 493
APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS (note 9)	289 311	389 909
INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ (note 8)	<u>419 286</u>	<u>523 425</u>
	3 992 595	4 837 827
ACTIF NET		
Non grevé d'affectation	<u>522 890</u>	<u>471 981</u>
	<u>4 515 485 \$</u>	<u>5 309 808 \$</u>

Approuvé au nom du conseil:

Michael Horgan

..... Administrateur

James McGuire

..... Administrateur

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus		
Subvention - ministère des Collèges et Universités	21 445 381 \$	19 531 350 \$
Intérêts	38 328	10 323
Revenus de sous-location	639 222	636 640
Autres	<u>197 537</u>	<u>12 581</u>
	<u>22 320 468</u>	<u>20 190 894</u>
Dépenses (note 11)		
Programmes de recherche	9 997 932	10 208 972
Informatique et analyse	3 250 937	3 062 110
Industrie et enseignement (note 5)	2 620 374	2 064 229
Soutien administratif (note 4)	3 437 877	3 122 957
Transfert des connaissances	<u>2 065 694</u>	<u>1 678 956</u>
	<u>21 372 814</u>	<u>20 137 224</u>
Excédent des revenus sur les dépenses avant l'élément suivant	947 654	53 670
Autres pertes		
Perte nette résultant de l'évaluation de capital-actions	<u>(896 745)</u>	<u>(30 767)</u>
Excédent des revenus sur les dépenses	50 909	22 903
Actif net, au début de l'exercice	<u>471 981</u>	<u>449 078</u>
Actif net, à la fin de l'exercice	<u>522 890 \$</u>	<u>471 981 \$</u>

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
FLUX DE TRÉSORERIE FOURNIS (UTILISÉS) PAR LES		
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent des revenus sur les dépenses	50 909 \$	22 903 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	204 737	221 773
Amortissement des apports en capital reportés	(100 598)	(117 634)
Amortissement de l'incitatif à la location reporté	(104 139)	(104 139)
Provision pour billets à ordre	2 374	1 227 769
Perte nette résultant de l'évaluation de capital-actions	<u>896 745</u>	<u>30 766</u>
	950 028	1 281 438
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation		
Autres débiteurs	(1 860)	86 566
Charges payées d'avance et acomptes	25 046	(297 298)
Créditeurs et frais courus	(33 479)	(516 787)
Produits reportés	(577 016)	1 622 384
Fonds sectoriels reportés	<u>(30 000)</u>	<u>-</u>
	<u>332 719</u>	<u>2 176 303</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Émission de billets à ordre	(770 140)	(1 388 014)
Remboursement des intérêts et du capital des prêts convertibles	202 469	(42 224)
Investissement en actions ordinaires	<u>(1 058 960)</u>	<u>(318 838)</u>
	<u>(1 626 631)</u>	<u>(1 749 076)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	(1 293 912)	427 227
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS D'ENCAISSE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>3 329 281</u>	<u>2 902 054</u>
ENCAISSE ET ÉQUIVALENTS D'ENCAISSE, À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 035 369</u> \$	<u>3 329 281</u> \$

(voir notes ci-jointes)

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

1. BUT DE L'ORGANISME

L'Institut ontarien du cerveau ("IOC") est un organisme sans but lucratif sans capital-actions et, le 2 avril 2013, il a été prorogé en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

L'IOC est financé par le gouvernement de l'Ontario. Le contrat existant conclu entre l'IOC et le ministère du Développement économique, de l'Emploi et de l'Infrastructure, qui a pris effet le 1er avril 2018 vient à échéance le 31 mars 2023. Le ministère s'est engagé à financer l'IOC à la hauteur de 100 000 000 \$ sur cinq ans. Depuis 2019-2020, le ministère des Collèges et Universités (le « ministère ») est l'administrateur du contrat.

L'IOC a été créé dans le but de devenir un centre d'excellence d'envergure internationale de recherche sur le cerveau et en neurosciences, d'application clinique de la recherche, de commercialisation de la recherche ainsi que d'enseignement et de formation sur les nouvelles découvertes, et il se concentre sur la prévention, la détection précoce, le diagnostic, et le traitement et le contrôle des maladies du cerveau et des troubles connexes.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du Manuel de CPA Canada - Comptabilité. Les principales méthodes comptables sont les suivantes :

Constatation des produits

L'IOC applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports.

Les apports en capital aux fins de l'acquisition d'immobilisations sont reportés et amortis par imputation aux résultats selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux correspondant au taux d'amortissement des immobilisations connexes.

Les apports grevés d'une affectation externe sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de la période où sont engagées les charges connexes.

Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de la période où ils sont reçus ou de la période où ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et si sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts affectés sont comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges connexes. Les produits d'intérêts non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

Les revenus de sous-location sont comptabilisés sur la durée du bail.

Encaisse et équivalents d'encaisse

L'encaisse et les équivalents d'encaisse comprennent l'encaisse et des certificats de placement garanti.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES - suite

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût moins amortissement cumulé, amorti selon la méthode linéaire sur leur durée de vie utile estimée comme suit:

Matériel informatique	3 ans
Logiciels	2 ans
Site Web	5 ans
Mobilier et matériel	5 ans
Améliorations locatives	Sur la durée du bail

Au cours de la période d'acquisition, 50 % du taux d'amortissement annuel est utilisé.

Incitatifs à la location reportés

Les incitatifs à la location reportés sont amortis sur la durée du contrat de location afin que son traitement corresponde à celui de l'actif connexe.

Instruments financiers

Les actifs financiers sont initialement comptabilisés à leur juste valeur lorsque l'IOC devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. L'encaisse et les placements sont ensuite évalués à leur juste valeur et tous les autres instruments financiers de l'IOC sont évalués au coût amorti.

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés. Les coûts de transaction liés aux autres instruments financiers sont ajoutés à la valeur comptable de l'actif ou déduits de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire. Toute prime ou rabais lié à un instrument évalué au coût amorti est amortie sur la durée de vie prévue de l'élément selon la méthode de l'amortissement linéaire et comptabilisée dans le résultat net à titre de revenu ou de dépense d'intérêts.

En ce qui concerne les actifs financiers évalués au coût ou au coût amorti, l'organisme comptabilise dans le résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'elle détermine qu'un changement défavorable important s'est produit au cours de la période dans l'échéancier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié diminue et que cette diminution peut être liée à un événement survenant après la comptabilisation de la dépréciation, la perte de valeur comptabilisée précédemment doit être reprise en résultat net dans la période où la reprise a lieu.

Entité contrôlée

L'IOC a choisi de ne pas consolider la fondation sans but lucratif qu'il contrôle, mais de fournir, plutôt, des informations financières résumées au sujet de la fondation qu'il contrôle.

Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur le montant présenté au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers et sur le montant présenté au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. La direction dresse des estimations comptables lorsqu'elle détermine les provisions pour créances douteuses, l'évaluation des investissements, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant des frais courus.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

3. INVESTISSEMENTS

L'IOC utilise la méthode de la comptabilisation à la valeur d'acquisition pour comptabiliser ses investissements dans des entités sur lesquelles elle n'exerce pas d'influence notable ou de contrôle. La détermination de la présence d'influence notable est une question de jugement professionnel. Si l'IOC détient moins de 20% des droits de vote de l'entreprise détenue, il est présumé qu'elle n'a pas la capacité d'exercer une influence notable, à moins que cette influence ne soit clairement démontrée. IOC a comptabilisé les investissements suivants au coût :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Diamond Therapeutics Inc.	319 859 \$	- \$
Steadywear Inc.	167 918	-
Voxel AI Inc.	279 989	-
Damona Pharmaceuticals Inc.	400 000	-
Interaxon Inc.	408 960	-
Retispec Inc.	<u>250 000</u>	<u>-</u>
	1 826 726	-
Moins: pertes de valeur	<u>(719 859)</u>	<u>-</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>1 106 867 \$</u>	<u>- \$</u>

Conformément aux modalités de remboursement du billet à ordre convertible, l'IOC a reçu 142 159 actions ordinaires avec droit de vote au lieu d'un paiement en espèces de Diamond Therapeutics Inc. le 1er décembre 2022. Au 31 mars 2023, l'IOC a constaté une perte de valeur de 319 859 \$ relativement à cet investissement en raison de l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'investissement.

L'IOC a acheté 479 679 actions ordinaires avec droit de vote de Damona Pharmaceuticals Inc. pour 400 000 \$ le 19 juillet 2022. Au 31 mars 2023, l'IOC a constaté une perte de valeur de 400 000 \$ relativement à cet investissement en raison de l'incertitude des flux de trésorerie futurs de l'investissement.

Au 31 mars 2023, la juste valeur marchande des actions ordinaires cotées en bourse que la société a reçues le 1er décembre 2021 est de 111 186 \$ (2022 - 288 072 \$) :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Mindset Pharma Inc.	288 072 \$	318 838 \$
Moins : ajustement à la juste valeur	<u>(176 886)</u>	<u>(30 766)</u>
Solde, à la fin de l'exercice	<u>111 186 \$</u>	<u>288 072 \$</u>

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

4. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2023</u>		<u>2022</u>	
	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>	<u>Coût</u>	<u>Amortissement cumulé</u>
Matériel Informatique	148 189 \$	144 196 \$	148 189 \$	136 212 \$
Logiciels	174 224	174 224	174 224	167 364
Site Web	150 093	150 093	150 093	150 093
Mobilier et matériel	232 959	213 381	232 959	176 513
Améliorations locatives	<u>1 530 250</u>	<u>845 224</u>	<u>1 530 250</u>	<u>692 199</u>
	<u>2 235 715 \$</u>	<u>1 527 118 \$</u>	<u>2 235 715 \$</u>	<u>1 322 381 \$</u>
Moins: amortissement cumulé	<u>(1 527 118)</u>		<u>(1 322 381)</u>	
	<u>708 597 \$</u>		<u>913 334 \$</u>	

Les dépenses de soutien administratif comprennent l'amortissement des immobilisations de 204 737 \$ (2022 - 221 773 \$).

5. BILLETS À ORDRE

En 2020, l'IOC a modifié le mode de financement qu'il accorde aux entités de Neurotech Early Research Development pour que ce financement prenne la forme de prêts alors qu'auparavant, il accordait des subventions à ce type d'entités. Au cours de l'exercice, l'IOC a émis des billets à ordre convertibles portant intérêt à cinq (2022 - sept) sociétés totalisant 770 140 \$ (2022 - \$1 388 014), y compris les intérêts courus. Certains billets à ordre sont convertibles en actions ordinaires des sociétés au gré de l'IOC à tout moment avant le remboursement ou la date d'échéance.

Étant donné que ces organismes sont des entreprises en démarrage, le risque de défaut de remboursement est grand et il est peu probable que les capitaux propres aient une valeur économique à l'avenir. Au cours de l'exercice, 767 766 \$ des prêts ont été remboursés.

Les billets à ordre comprennent :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Billets à ordre	3 403 716 \$	3 603 811 \$
Provision pour créances douteuses	<u>(3 403 716)</u>	<u>(3 401 342)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>- \$</u>	<u>202 469 \$</u>

La direction a évalué la recouvrabilité de ces billets et a comptabilisé une provision de 3 403 716 \$ sur le montant total du solde au 31 mars 2023 (2022 - 3 401 342 \$). Les dépenses de l'industrie et de l'enseignement comprennent les créances irrécouvrables de 2 374 \$ (2022 - 1 227 769 \$).

6. CRÉDITEURS ET FRAIS COURRUS

Les créditeurs et frais courus comprennent les remises gouvernementales à payer de 513 \$ (2022 - 610 \$), qui comprennent les montants à payer pour les charges sociales.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

7. APPORTS REPORTÉS

Les variations du solde des apports reportés au cours de l'exercice sont les suivantes :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début de de l'exercice	3 126 087 \$	1 503 703 \$
Apports reçus	19 871 022	21 005 333
Montants comptabilisés comme revenus	<u>(20 448 038)</u>	<u>(19 382 949)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>2 549 071 \$</u>	<u>3 126 087 \$</u>

8. INCITATIF À LA LOCATION REPORTÉ

L'incitatif à la location reporté consiste en un incitatif à la location au titre des améliorations locatives reçu ou à recevoir du propriétaire.

9. APPORTS EN CAPITAL REPORTÉS

Les apports en capital reportés correspondent à la fraction non amortie des apports reçus aux fins de l'acquisition d'immobilisations.

La variation du solde des apports en capital reportés au cours de l'exercice se présente comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Solde au début de l'exercice	389 909 \$	507 543 \$
Montants amortis dans les produits	<u>(100 598)</u>	<u>(117 634)</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>289 311 \$</u>	<u>389 909 \$</u>

10. FONDATION DE L'INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU

L'IOC est apparenté à la Fondation de l'Institut Ontarien du Cerveau (la "fondation") puisqu'ils partagent un conseil d'administration commun.

La Fondation de l'Institut Ontarien du Cerveau (la "fondation") a été prorogée en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif le 28 avril 2014. Elle est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) et a été créée pour financer des établissements d'enseignement et des centres de traitement canadiens admissibles à titre d'organismes bénéficiaires aux fins de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada) qui travaillent à l'avancement de la recherche sur le cerveau et en neurosciences et dispensent de l'enseignement et de la formation aux chercheurs en neurosciences.

L'IOC fournit sans frais des services de soutien administratif à la fondation.

Toutes les opérations entre apparentés se déroulent dans le cours normal des activités et sont mesurées à la valeur d'échange, qui correspond au montant de la contrepartie convenue par les apparentés.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

10. **ONTARIO BRAIN INSTITUTE FOUNDATION - suite**

Les états financiers de la fondation n'ont pas été consolidés avec ceux de l'IOC. Les ressources de la fondation ne sont assujetties à aucune restriction et les méthodes comptables de l'IOC ne diffèrent pas de façon importante de celles employées par la fondation.

Le sommaire financier de la fondation s'établit comme suit:

(a) Situation financière:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
<i>Actif</i>		
Encaisse	408 465 \$	463 954 \$
Autre débiteurs	1 748	86
Charges payées d'avance	<u>1 373</u>	<u>-</u>
	<u>411 586 \$</u>	<u>464 040 \$</u>
<i>Passif et actif net</i>		
Créditeurs et frais courus	11 450 \$	9 459 \$
Actif net	<u>400 136</u>	<u>454 581</u>
	<u>411 586 \$</u>	<u>464 040 \$</u>

(b) État des résultats:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Revenus	29 023 \$	18 061 \$
Dépenses	<u>83 468</u>	<u>77 033</u>
Insuffisance des revenus sur les dépenses	<u>(54 445) \$</u>	<u>(58 972) \$</u>

(c) Variation de l'actif net:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Actif net au début de l'exercice	454 581 \$	513 553 \$
Insuffisance des revenus sur les dépenses	<u>(54 445)</u>	<u>(58 972)</u>
Actif net à la clôture de l'exercice	<u>400 136 \$</u>	<u>454 581 \$</u>

(d) État des flux de trésorerie:

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Diminution de l'encaisse	(55 489) \$	(106 365) \$
Encaisse au début de l'exercice	<u>463 954</u>	<u>570 319</u>
Encaisse à la fin de l'exercice	<u>408 465 \$</u>	<u>463 954 \$</u>

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

11. DÉPENSES

Les dépenses au titre des salaires et des avantages compris dans les dépenses se présentent comme suit :

	<u>2023</u>	<u>2022</u>
Programmes de recherche	559 456 \$	440 730 \$
Informatique et analyse	350 458	287 516
Industrie et enseignement	538 031	440 234
Soutien administratif	1 614 797	1 574 701
Transfert des connaissances	<u>672 984</u>	<u>623 169</u>
	<u>3 735 726</u> \$	<u>3 366 350</u> \$

12. ENGAGEMENTS

(a) Engagements aux termes de contrats de location et autres

Au cours de l'exercice et après sa clôture, l'IOC a conclu divers contrats de location exploitation et baux visant ses locaux, son matériel de bureau ainsi que d'autres services. L'IOC sous-loue certains locaux dont les produits sont comptabilisés dans les autres produits. L'IOC a l'ultime responsabilité liée aux contrats de location entre l'IOC et les propriétaires. Les paiements minimaux futurs au titre des contrats de location et des autres services, déduction faite des reçus de sous-location, sont les suivants :

	<u>Engagements de l'IOC</u>	<u>Reçus de sous-location</u>	<u>Total</u>
2024	1 551 955 \$	305 127 \$	1 246 828 \$
2025	825 559	305 127	520 432
2026	825 559	305 127	520 432
2027	825 559	305 127	520 432
2028	825 559	305 127	520 432
Par la suite	<u>481 576</u>	<u>177 991</u>	<u>303 585</u>
	<u>5 335 767</u> \$	<u>1 703 626</u> \$	<u>3 632 141</u> \$

(b) Engagements en matière de subvention

L'IOC dispose de subventions approuvées de \$néant (2022 - \$9 810 296), qui seront versées au cours d'exercices futurs lorsque les conditions dont elles sont assorties auront été remplies. Ces montants ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de l'évolution de l'actif net.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

13. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Rapprochement de l'état des résultats et du rapport du ministère :

Total des revenus d'exploitation	<u>22 320 469</u> \$
Ajouter:	
Apports d'exploitation reportés	<u>2 643 584</u>
Déduire:	
Perte nette résultant de l'évaluation du capital-actions	896 745
Revenus non ministériels	50 909
Amortissement des fonds industriels différés	30 000
Apports en capital reportés, variation nette	100 598
Revenus tirés des contrats de sous-location	<u>639 222</u>
	<u>1 872 431</u>
 Total des revenus du ministère	 <u>23 091 622</u> \$
Total des dépenses d'exploitation	<u>21 372 814</u> \$
Ajouter:	
Nouveaux investissements	<u>1 826 726</u>
Déduire:	
Parrainage décennal et revenus des groupes de leaders d'opinion	154 957
Dépenses financées par des revenus non ministériels	30 000
Variation des charges payées d'avance et des acomptes	25 046
Amortissement des immobilisations (déduction faite des incitatifs à la location)	100 598
Loyer des bureaux sous-loués	<u>639 222</u>
	<u>949 823</u>
 Total des dépenses du ministère	 <u>22 249 717</u> \$

14. INSTRUMENTS FINANCIERS

L'IOC est sujette à et gère divers risques en raison de ses instruments financiers. L'analyse qui suit donne un aperçu des concentrations et du niveau de risques auxquels l'IOC est soumise :

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier cause une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. L'exposition maximale de l'IOC au risque de crédit représente la somme de la valeur comptable de sa trésorerie et équivalents de trésorerie, autres débiteurs et billets à ordre. La trésorerie et les équivalents de trésorerie de l'IOC sont détenus auprès d'une banque à charte canadienne. L'IOC évalue, sur une base continue, les débiteurs et les billets à ordre, et provisionne tout montant non recouvrable dans la provision pour créances douteuses. Par conséquent, la direction estime que le risque de perte de ces éléments est minime.

INSTITUT ONTARIEN DU CERVEAU
NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS - suite
POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2023

14. INSTRUMENTS FINANCIERS - suite

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme ne puisse pas rencontrer une demande d'encaisse ou financer ses obligations quand elles sont exigibles. L'IOC gère son risque de liquidité en préparant des budgets et en surveillant ses prévisions de flux de trésorerie pour s'assurer qu'il dispose de fonds suffisants pour remplir ses obligations.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de facteurs liés aux marchés. Le risque de marché comprend le risque de taux de change, le risque de taux d'intérêts et le risque de prix-autre.

i) *Risque de taux de change*

Le risque de taux de change est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie futurs à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement au dollar canadien à cause des taux de change des devises étrangères. Les instruments financiers de l'IOC sont tous libellés en dollars canadiens. L'état de la situation financière comprend les montants suivants qui sont libellés ou à régler dans une devise autre que le dollar canadien :

Encaisse	294 741 \$ CAD	217 794 \$ USD
Créditeurs et charges à payer	17 841 \$ CAD	13 183 \$ USD

ii) *Risque de taux d'intérêt*

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent relativement aux changements dans les taux d'intérêts. La trésorerie de l'IOC rapporte des intérêts aux taux du marché en vigueur et l'exposition au taux d'intérêt liée à ces instruments financiers est négligeable. Par conséquent, la direction ne croit pas être exposée à un risque de taux d'intérêt important.

iii) *Risque de prix-autre*

Le risque de prix-autre est le risque que la juste valeur d'un instrument financier ou les flux de trésorerie à être tirés d'un instrument financier fluctuent en raison de changements dans les marchés (autres que les changements rattachés aux taux de change ou aux taux d'intérêts), que ceux-ci soient causés par des facteurs spécifiques à l'instrument, son émetteur ou d'autres facteurs affectant les instruments similaires sur le marché. L'IOC a des investissements dans des actions qui sont cotées en bourse. L'exposition maximale de l'IOC au risque de prix-autre représente la somme de la valeur comptable de ses placements en actions (voir la note 3).

Changements dans les niveaux de risque

À l'exception des placements dans des titres cotés en bourse, il n'y a eu aucun autre changement important dans l'exposition au risque par rapport à l'exercice précédent.

15. CHIFFRES CORRESPONDANTS

Certains chiffres correspondants ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation des états financiers adoptée pour l'exercice courant.